



Association
Internationale
Francophone des
Intervenants auprès des
familles séparées

10^{ème} COLLOQUE INTERNATIONAL

Colloque international, les 6 et 7 mai 2022
Formation (pré-colloque), le 4 mai 2022
Journées portes ouvertes, le 5 mai 2022

*« Séparations parentales à haut niveau de conflit :
Conjuguons les compétences ! »*

GENÈVE, SUISSE
Salle communale de Plainpalais
52 rue de Carouge
1205, Genève

INTRODUCTION

Aucun professionnel, aussi compétent soit-il, ne peut à lui seul accompagner tout au long de son parcours, parfois erratique, une famille en transition qui traverse des conflits à haute intensité, incluant le plus souvent de la violence.

Comment conjuguer alors les compétences respectives de l'ensemble des acteurs qui seront nécessairement mobilisés pour affronter ces conflits ?

Telle est la thématique que l'AIFI a choisi de traiter pour son dixième colloque international qui sera organisé à Genève les 7 et 8 mai 2022.

Lorsqu'en effet ces séparations parentales sont conflictuelles et qu'elles risquent de mettre à mal l'intégrité des enfants du couple et le bien-être de tous les membres de la famille, il arrive que de multiples intervenants professionnels soient sollicités : le magistrat, l'avocat, l'expert psychosocial, le travailleur social, le médiateur.... Mais la compétence des acteurs eux-mêmes, submergés d'avis et de recommandations, n'est-elle alors pas souvent refoulée ? Et les relations qui se nouent entre ces intervenants peuvent aussi devenir problématiques, voire conflictuelles, lorsqu'ils peinent à se soumettre eux-mêmes aux injonctions qu'ils préconisent au sein de la famille...

Nous nous heurtons ainsi, dans ces situations, à trois types de difficultés qui nous contraignent chacune, dans le sillage d'Edgard Morin, philosophe français, à oser penser la « complexité » :

- D'abord, qu'en est-il de ces hauts niveaux de conflits ? Que nous disent-ils de l'âme humaine et comment appréhender ce qui a pu les générer ?
- Ensuite, qu'en est-il de la fonction de tous les professionnels engagés dans ces situations ? Comment peuvent-ils mettre le plus adéquatement possible leurs compétences au service de ces familles, en associant leurs savoirs disciplinaires pour construire de l'interdisciplinarité, tout en s'interrogeant sur les limites de leurs connaissances et processus d'intervention et sur le risque qu'en raison de leurs propres résonances ils participent inconsciemment à l'amplification ou à la rigidification des tensions ?
- Enfin, comment laisser une place prépondérante aux compétences des parents eux-mêmes qui, quel que soit le conflit dans lequel ils se trouvent empêtrés, restent pour la grande majorité d'entre eux capables de résilience et aptes à reconstruire une parentalité responsable et bienveillante ?

Voici les questions — complexes — que nous proposons de nous poser à Genève, tant à l'aide de contributions scientifiques que lors des ateliers où chacun des participants pourra confronter sa propre expérience de terrain avec celle des représentants d'autres professions, dans une perspective que nous souhaitons réellement interdisciplinaire. Nous espérons que cette réflexion commune exhorte les professionnels à prendre des initiatives nouvelles et diversifiées afin de mieux répondre aux besoins de ces familles séparées à haut niveau de conflit.

ORGANISATION

Membres du Conseil d'administration de l'AIFI

Madame Lorraine FILION, co-présidente, Québec
Monsieur Jean-Louis RENCHON, co-président, Belgique
Madame Elise-Mercier GOUIN, trésorière, Québec
Madame Marianne SOUQUET, secrétaire, France
Monsieur Alexandre BALMER, Suisse
Madame Violaine BELZILE, Québec
Madame Anne-Marion de CAYEUX, France
Monsieur Pierre GRAND, France
Madame Anne-Marie THERRIEN, Québec

Le Comité d'organisation de Genève

Monsieur Alexandre BALMER, membre du CA de l'AIFI, médiateur familial & en protection de l'enfance, directeur de l'Antenne de médiation ASTURAL, Genève
Madame Cilgia CARATSCH, directrice du Service social international, Genève
Madame Laurence BAGNOUD-ROTH, psychologue-psychothérapeute, thérapeute de couple et de famille, Juge assesseur au Tribunal de Protection de l'Adulte et de l'Enfant, experte psycho-judiciaire, Genève
Madame Véronique STÄHLI, médiatrice familiale & en protection de l'enfance, coordinatrice de l'Antenne de médiation ASTURAL, Genève
Madame Yanna HOFER, responsable du Pôle communication de la Fédération Genevoise MediationS
Madame Emilie DARRACQ, consultante indépendante
La Fédération Genevoise MédiationS, représentée par son Président, Monsieur Georges Gherardi, médiateur assermenté spécialisé en commercial et en entreprise.
Le Groupement Pro-Médiation, représenté par Alexia Schoeni, juriste et médiatrice

RENSEIGNEMENTS SUR LE COLLOQUE

Monsieur Alexandre BALMER, Suisse, Europe : a.balmer-ampm@astural.ch

Madame Lorraine FILION, Québec, Canada : lorfilion@yahoo.ca

PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE

Mercredi 4 mai 2022 (pré-colloque — toute la journée)

Selon leur choix, établi à l'avance, les participants pourront participer à une journée entière (option A ou B) ou à une demi-journée (option C ou D). Noter que le repas du midi est à la charge des participants.

LIEU DE LA FORMATION

Haute École de Travail Social, HETS-Ge, 13, rue Pré-Jérôme, 1205 - Genève

8h30-9h00 ACCUEIL

Options A et B : de 9h00 à 17h00 — déjeuner de 12h30 à 13h30

Option A : CONJUGUER LES COMPÉTENCES AU PLURIEL THÉORIES ET PRATIQUES DE LA COLLABORATION INTERDISCIPLINAIRE

Intervenant :

Monsieur Frédéric DARBELLAY, Professeur à l'Université de Genève (Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation) et responsable de la Cellule Inter- et Transdisciplinarité du Centre interfacultaire en droits de l'enfant (CIDE), Suisse

Cet atelier de formation a pour objectif d'offrir aux participant-es un espace de discussion sur les enjeux théoriques et pratiques de la collaboration interdisciplinaire entre une diversité d'acteur-trices (intervenant-es professionnel-les, expert-es, chercheur-euses, etc.). Des apports théoriques sur le travail interdisciplinaire seront combinés avec des échanges de réflexions et d'expériences vécues par les participant-es dans un format interactif favorisant les apprentissages mutuels.

Option B : CROISEMENT ENTRE GESTION INDIVIDUELLE DE L'AGRESSIVITÉ ET L'IMPLICATION DANS DES CONFLITS DE HAUT NIVEAU

Intervenante :

Madame Liliana PERRONE, Psychologue, DESS de Psychologie clinique, Psychothérapeute individuelle, du couple et de la famille. Médiatrice familiale, France

L'observation clinique montre que la capacité à se défendre des attaques de l'environnement (relationnel, social, contextuel) est déterminante pour l'équilibre de la santé mentale des individus. Toutefois, cette « compétence agressive » peut se trouver fortement désinhibée de sorte que l'implication dans des conflits de haut niveau peut se voir facilitée.

Cette formation permettra aux participants de :

- *découvrir des éléments conceptuels concernant une théorie de gestion de l'agressivité chez les différents sujets,*
- *apprendre à mettre en lien les indicateurs d'inhibition ou de désinhibition de l'agressivité et les caractéristiques des modalités interactives dans le cadre des conflits de haut niveau,*
- *construire des hypothèses d'intervention à partir des vignettes cliniques.*

Quelques aspects du contenu :

- *Grille de lecture concernant la gestion de l'agressivité*
- *Caractéristiques comportementales en jeu dans les situations de conflit de haut niveau*
- *Abordage et quelques pistes de traitement dans les situations de conflit de haut niveau*
- *Travail sur des situations présentées par les participants*

Option C : de 9h00 à 12h00

Le programme d'intervention socio-judiciaire pour les parents en conflit sévère de séparation : « une coparentalité à construire »

Intervenante :

Madame Amandine BAUDE, Chercheuse d'établissement au Centre de recherche universitaire sur les jeunes et les familles (CRUJeF, du CIUSSS-CN), Québec.

Le programme d'intervention sociojudiciaire pour les parents en conflits sévères de séparation « Une coparentalité à construire » (Latour, Chalifoux, & St-Arnaud, 2018) a été développé par une équipe multidisciplinaire. L'objectif principal de ce programme est de concerter l'intervention des directeurs de la protection de la jeunesse et le processus judiciaire dans les cas de conflits sévères de séparation. Il comporte à la fois un volet judiciaire et un volet psychosocial, assure la présence d'un juge formé et disponible sur demande, assure une intervention intensive neutre et confidentielle visant la coparentalité et favorise la participation des jeunes et des deux parents aux interventions cliniques.

Lors de cette conférence, les grandes lignes du programme seront présentées ainsi que les résultats de la recherche évaluative. Les données collectées permettent d'apporter des éléments de réponse à ces deux grandes questions : que pensent les professionnels et les parents de ce programme ? Quels sont les effets du programme sur les jeunes et les parents ?

Quelles valeurs pour le droit de la personne et de la famille ?

Intervenant :

Monsieur Jean-Louis RENCHON, Professeur émérite, UCLouvain, Saint-Louis- Bruxelles et avocat associé, Avocats Renchon, Van Caster et associés, coprésident AIFI, Belgique

Les évolutions récentes du droit de la personne et de la famille sont marquées par une forte orientation individualiste, au nom des valeurs de l'épanouissement personnel et de l'autodétermination de l'individu. Quelles en sont les manifestations les plus explicites ? N'est-ce là que la traduction de nos évolutions sociétales? Ou bien les revendications qui s'expriment sont-elles spécifiques au champ de la vie privée et familiale ? Quels peuvent être les effets d'une telle orientation ? Et qu'en est-il exactement de ces notions d'épanouissement personnel et d'autodétermination ? Y a-t-il réellement lieu de récuser les valeurs qui dominaient antérieurement : l'intérêt général, la solidarité, l'altérité, la limitation de la volonté individuelle, la fonction tierce de l' autorité ?

Après une présentation générale de la problématique, avec quelques exemples particuliers, l'objectif sera de s'interroger ensemble sur ces évolutions."

Option D : de 14h00 à 17h00

***Les règlements de comptes lors de la séparation.
La place des adultes et des enfants***

Intervenante :

Madame Caroline HENCHOZ, Professeure assistante à la Haute École de travail social du Valais, Maître d'enseignement et de recherche à l'Université de Fribourg.

Se fondant sur des entretiens menés en Suisse auprès de parents divorcés et d'enfants dont les parents ont divorcé lorsqu'ils et elles étaient mineurs, cette présentation vise plusieurs objectifs : identifier les différentes logiques à l'œuvre dans la manière dont les ex-conjoints règlent les questions financières lors d'une séparation : mieux comprendre les causes potentielles des conflits autour de l'argent du divorce ; mettre en lumière le rôle actif que peuvent prendre les enfants dans ces conflits ; et enfin, discuter de la fonction de ces conflits au sein de la sphère familiale.

Du conflit au dialogue : construire des espaces de dialogue dans la médiation

Intervenante :

Madame Sarah GRECO, Linguiste, Professeure extraordinaire, USI — Université de la Suisse italienne (Lugano).

« Un coup de langue est pire qu'un coup de lance » : ce proverbe révèle une partie de vérité, mais il cache aussi une partie de vérité. En effet, si la lance peut seulement tuer, la langue, ou mieux la parole dialogique peut aussi (re) construire des relations, guérir des situations blessées, aider le processus de gestion du conflit.

Ce séminaire se concentre sur l'utilisation de la parole, notamment du dialogue, au sein de la résolution du conflit. Les participants vont apprendre des instruments communicatifs pour (re) construire des « espaces de dialogue » à partir de la discussion active partant de cas concrets de conflit présentés par l'intervenante et les participants. Notamment, on considérera les instruments suivants :

- *L'analyse des « frames » des parties pour la compréhension et l'intervention dans le conflit*
- *Les opportunités offertes par le « reframing »*
- *La gestion discursive des émotions et la trajectoire des émotions dans la résolution de conflit.*

JOURNÉE PORTES OUVERTES

Visites offertes gratuitement à tous les participants inscrits au colloque AIFI

Jeudi 5 mai 2022

Ces visites se tiennent à Genève. Le lieu de rendez-vous ainsi que toute information pertinente seront transmis par un courriel directement adressé, quelques jours auparavant, à ceux qui s'y seront inscrits, par l'organisateur de ces visites.

Un nombre minimal et maximal de participants est fixé pour ces activités.

En cas de besoin, vous pouvez contacter Alexandre BALMER au +41 (0)76 383 62 70.

VISITE N° 1 : Invitation de Patrick BECKER, Secrétaire général du Pouvoir judiciaire, au Palais de Justice,

Horaire : 9h, Palais de Justice, 1 rue du Bourg de Four, 1204 Genève.

Maximum 20 participants.

Réforme du Pouvoir judiciaire et mise en œuvre de l'article 120 de la nouvelle Constitution genevoise : « L'État encourage la médiation et les autres modes de résolution extrajudiciaire des litiges. »

VISITE N° 2 : Invitation de Isabelle PEYROT PERDRISSET, Directrice des projets stratégiques à l'Office de l'Enfance et de la Jeunesse (<https://www.ge.ch/dossier/harpej>)

Horaire : 10h00 – 12h30, Salle 8, Direction de l'Office de l'enfance et de la Jeunesse, 11, rue des Glacis-de-Rive, 1207 Genève

Maximum 20 participants.

Projet HARPEJ : Harmonisation de la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse.

VISITE N° 3 : Invitation de Véronique STÄHLI & Valérie MENTHA, Antenne de Médiation et de Prévention avec des Mineurs (AMPM-ASTURAL)

(<https://astural.org/institutions/antenne-de-mediation/>)

Horaire : 10h, 22, route de la Chapelle, 1212 Grand-Lancy

Maximum 15 participants.

Dispositif de médiation en protection de l'enfance.

VISITE N° 4 : Invitation d' Alexandra SPIESS & Marta FRAGAPANE, As'trame

(<https://www.astrame.ch/>)

Horaire : 13h30, 3, rue du Léopard, 1227 Carouge

Maximum 6 participants.

« Accompagner l'enfant lorsque sa vie est bouleversée par la mort, la séparation, la maladie, pour ne pas le laisser seul avec sa souffrance. Soutenir la famille pour qu'elle puisse rester une ressource. Tels sont nos buts à As'trame. »

VISITE N° 5 : Invitation de Laurence BAGNOUD ROTH, Therapea (<https://www.therapea.ch/>)

Horaire : 11h30, 10bis, rue du Vieux Collège, 1204 Genève

Maximum 6 participants.

Dispositif de consultations familiales, conjugales et individuelles.

VISITE N° 6 : Invitation d'Évelyne STEFFEN & Mélanie MASO, Fondation Officielle de la Jeunesse « Point Rencontre » (<https://www.foj.ch/foyers/point-rencontre/>)

Horaire : 9h-11h, 26, rue des Charmilles 26, 1203 Genève

Maximum 12 participants.

Dispositif de surveillance des relations personnelles.

VISITE N° 7 : Invitation de Katarina SCHLINDER & Camille MAULINI, Co-Présidentes Scopale (<https://www.scopale.ch/>)

Horaire : 15h45-17h, dans les bureaux d'As'trame, 3, rue du Léopard, 1227 Carouge

Maximum 15 participants.

Séparation et construction parentales autour de l'enfant, proposant des mesures d'accompagnement à la séparation parentale, prévention primaire, dispositif de cours pour les parents se séparant et de consultations interdisciplinaires.

VISITE N° 8 : Invitation de Marina WALTER-MENZINGER, responsable de l'unité de Genève, CURML (<https://www.curml.ch/psychiatrie-legale-pl>)

Horaire : 10h15-12h, 32, rue Jean-Violette, 1205 Genève

Maximum 10 participants.

Le CURMIL, Centre romand de Médecine légale s'occupe des expertises familiales auprès des Tribunaux.

VISITE N° 9 : Invitation de Amarda THANASI, responsable du Service d'Évaluation et d'Accompagnement de la Séparation Parentale,

(<https://www.ge.ch/organisation/service-evaluation-accompagnement-separation-parentale>)

Horaire: 8h00-10h00 et 14h00-16h00, salle 10- 16, boulevard St Georges, 1205 Genève

Maximum 15 participants.

Ce service a comme mission d'informer, d'orienter et de conseiller des couples de parents d'enfants mineurs, en lien avec les problématiques post-séparation, dans une optique de prévention de l'enlisement du conflit parental. Il a également pour mission, sur demande des tribunaux compétents, d'évaluer les situations et d'en faire rapport aux mandants précités.

COLLOQUE
**« Séparations parentales à haut niveau de conflit :
Conjuguons les compétences ! »**

Vendredi 6 mai 2022

**Lieu : SALLE COMMUNALE DE PLAINPALAIS
52 RUE DE CAROUGE, 1205 - GENEVE**

Matinée :

8h30-9h00 ACCUEIL

9h00-9h30 Allocutions d'ouverture
Madame Laure Luchetta Myit, Directrice des Affaires Juridiques - État de Genève - Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé

9h30-13h00 PLÉNIÈRE
Modératrice : Madame Cilgia Caratsch, Directrice du Service social international -Suisse

9h30-10h20 « QUAND GRANDIR NE SERAIT PLUS À L'ORDRE DU JOUR »
Monsieur Jean-Pierre LEBRUN, psychiatre, psychanalyste, Bruxelles, Belgique

À partir d'un cas clinique de haut conflit, l'exposé mettra en évidence les effets problématiques de ce que, dans le contexte sociétal actuel, la toute-puissance infantile peut être laissée à son libre cours.

10h20-10h30 Questions-réponses

10h30-10h50 PAUSE

10h50-11h40 « CONFLITS CONJUGAUX, COPARENTALITÉ ET RÉPONSE AUX BESOINS DES ENFANTS »
Monsieur Carl LACHARITÉ, psychologue, professeur titulaire au département de psychologie, Université du Québec à Trois-Rivières, Québec

Cette conférence s'attardera à explorer les enjeux liés à l'exercice des responsabilités parentales dans des contextes où les conflits conjugaux sont intenses. La conjugalité et la coparentalité seront distinguées de manière à mettre en relief les efforts, souvent sous la forme d'initiatives qui avortent, que la plupart des mères et des pères englués dans de telles circonstances font pour maintenir un projet commun pour leurs enfants. La conscience des besoins développementaux de ces derniers constitue un levier important dans le travail d'accompagnement de ces parents. Cet accompagnement par des professionnels repose en bonne partie sur le soutien de la fonction réflexive que les parents jouent dans la vie de leurs enfants et la dilution des obstacles qui interfèrent avec celle-ci. L'effondrement du soutien social des parents provoqué par les conflits conjugaux, la séparation et les conduites

Colloque AIFI Genève

violentes est un aspect auquel l'accompagnement doit aussi tenir compte. Sur ce plan, les actions des professionnels ne peuvent faire abstraction de l'importance de renforcer, voire restaurer, le réseau social proximal des parents : un parent peut difficilement être plus compétent que le réseau qui le soutient !

11h40-11h50 Questions-réponses

11h50-12h40 « L'INTERDISCIPLINARITÉ : CONJUGUER LES DISCIPLINES ET LES PERSONNES »

Monsieur Frédéric DARBELLAY, professeur à l'Université de Genève (Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation) et responsable de la Cellule Inter- et Transdisciplinarité du Centre interfacultaire en droits de l'enfant (CIDE).

Cette conférence proposera un aperçu des définitions et des enjeux de l'interdisciplinarité dans les contextes scientifiques et professionnels. Elle invitera à penser l'articulation entre les impératifs disciplinaires et la nécessaire ouverture au dialogue interdisciplinaire face à la complexité des situations sociales. Elle évoquera également les profils et les compétences des personnes qui s'annoncent interdisciplinaires.

12h40-12h50 Questions-réponses

12h50-14h00 LUNCH (SUR PLACE, INCLUS DANS LE PRIX DU COLLOQUE)

Après-midi : LIEU DES ATELIERS

Haute École de Travail Social, HETS-Ge, 13, RUE Pré-Jérôme, 1205 - Genève

ATELIERS selon le choix effectué par les participants

(Chaque atelier sera répété deux fois dans l'après-midi)

Les locaux seront indiqués sur place.

14h00-15h30 PREMIÈRE SESSION D'ATELIERS

ATELIERS RÉFLEXIFS :

ATELIER N° 1 : « COMMENT LAISSER DE LA PLACE AUX COMPÉTENCES DES FAMILLES ? »

Monsieur Jean-Marc GHITTI, philosophe, France.

Le conflit et la souffrance qu'il génère, écrase, mais ne détruit pas les compétences parentales. La parole bienveillante est l'outil pour désencombrer, réparer et laisser à chacun sa place dans la coexistence familiale. Car, comme l'écrit Simone Weil, « la suprême justice est l'acceptation de la coexistence. »

ATELIER N° 2 : « L'INTERDISCIPLINARITÉ, PARE-CHOC À LA VIOLENCE : QUEL MODÈLE DE GESTION DU POUVOIR LA SOUTIENDRAIT ? »

Madame Catherine SELLENET, Psychologue clinicienne, docteure en sociologie, master de droit, chercheuse et auteure d'une trentaine d'ouvrages.

Dans une société de plus en plus divisée, où la séparation inscrit sa marque (avec un taux de divortialité de 54,29 % en France -2016), parfois violemment, l'injonction au Co a fait son apparition et se décline aujourd'hui dans toutes les sphères avec : — Dans le champ de la famille : la coparentalité, la coéducation ; — Dans le champ de l'intervention : la Co-intervention, la Co-évaluation, ou avec des mots renvoyant à l'idée du « faire ensemble » dans les termes de partenariat, participation...

L'appel à « la reliance » (Marcel Bolle de Bal) voire à l'alliance est récurrent, lancinant. Agir « en commun », est-ce suffisant pour dire de quoi ce « en commun » sera fait ? Nous ne le pensons pas, car le « en commun » peut masquer des inégalités, des apports et des engagements différentiels, des conflits persistants pour faire vivre le « Co » si joliment nommé, qui invite à l'harmonie, l'accord, l'équilibre. Les regards croisés, la transdisciplinarité seront-ils des remèdes suffisants pour sortir de la crise de couples, mettant à mal le devenir des enfants confrontés à la violence des adultes ? C'est en tout cas une hypothèse à creuser pour sortir de l'impasse.

ATELIER N° 3 : « LE CONVIVIALISME PROFESSIONNEL : ON PEUT S'OPPOSER SANS SE NUIRE »

Monsieur Pierre GRAND, praticien de la médiation et formateur, Lyon, France.

On peut s'opposer sans se nuire. Il est naturel que les êtres humains puissent s'affronter, mais il ne leur est légitime de le faire qu'aussi longtemps qu'ils ne mettent pas en danger le bien commun qu'est la relation à l'autre et aux autres. Le convivialisme est à considérer comme la pensée ou la recherche d'un art de vivre ensemble comme une écologie humaine.

ATELIERS PROJETS PILOTES ET EXPÉRIENCES CONCRÈTES :

ATELIER N° 4 : « QU'EST-CE QU'UN JUGE DE LA FAMILLE CONFRONTÉ AUX CONFLITS SÉVÈRES DE SÉPARATION PEUT EN DIRE ET QUELS SONT SES MODES D'INTERVENTION ? »

Madame Florence ANCIAUX HENRY de FAVEAUX, conseiller à la Cour d'appel de Mons, juge d'appel de la famille et de la jeunesse, Belgique.

Après une brève présentation des rôles respectifs du juge de la famille et du juge de la jeunesse en Belgique, l'intervenante exposera, à partir de sa pratique, ce qu'elle a pu observer et appréhender de quelques conflits sévères de séparation qui lui ont récemment été soumis et quels modes différents d'intervention un magistrat confronté à ces conflits peut juridiquement mettre en œuvre afin de tenter de les dénouer, en ayant systématiquement en ligne de mire la recherche de l'intérêt supérieur de l'enfant.

ATELIER N° 5 : « CONSENSUS PARENTAL : UN NOUVEAU MODÈLE SOCIO-JUDICIAIRE EN VALAIS »

Monsieur Christian NANCHEN, chef de service, Service de la jeunesse du Canton du Valais
Madame Laure CLIVAZ STREHMEL, présidente de l'Association valaisanne de Médiation.

Pour protéger les enfants dans les séparations conflictuelles, le canton du Valais a décidé d'adapter et de mettre en œuvre une méthode unique en Suisse romande, le modèle dit «

de consensus parental », qui a déjà fait ses preuves en Allemagne (Cochem), en Belgique (Dinant) et dans d'autres pays. Cette méthode est utilisée dans le district de Monthey depuis janvier 2020. Entremont, Martigny et St-Maurice y participent depuis le 1er janvier 2022.

Les principaux bénéficiaires sont donc les parents en séparation, qui seront orientés vers des mesures d'accompagnement gratuites, complémentaires à la voie judiciaire favorisant la recherche commune d'accords sur les questions de garde et d'entretien. Ce modèle de consensus parental représente un vrai changement de perspective, tant chez les parents que chez les professionnel-le-s intervenant-e-s.

ATELIER N° 6 : « PRÉSENTATION ET ANALYSE CLINIQUE D'UN MODÈLE D'INTERVENTION PSYCHO-JURIDIQUE QUÉBÉCOIS NOVATEUR, LE PCR (PARENTALITÉ, CONFLIT ET RÉOLUTION) »

Madame Caroline PAQUET, psychologue, conseillère d'orientation et médiatrice familiale, Québec.

Au cours de cet atelier, les participants découvriront l'histoire du projet. Cette rencontre de deux mondes, soit le celui des intervenants psychosociaux et du monde juridique qui apprennent à travailler en équipe. Les enjeux de confidentialité, le temps juridique vs le temps psychologique, les défis rencontrés et les riches apprentissages que permet ce partenariat seront abordés. Pour illustrer le processus, le parcours d'une famille type sera utilisé. Il permettra de voir concrètement l'application du programme ainsi que les défis rencontrés.

15h30-16h00 **PAUSE**

16h00-17h30 **DEUXIÈME SESSION D'ATELIERS** (les mêmes ateliers qu'à la première session de l'après-midi)

18h45-19h45 **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DES MEMBRES DE L'AIFI**

20h00 **SOIRÉE FESTIVE** (aux frais des participants)
Salle communale de Plainpalais
52, rue de Carouge 1205 - Genève
Raclette suisse – Musicien qui fera chanter les participants

COLLOQUE

Samedi 7 mai 2022

SALLE COMMUNALE DE PLAINPALAIS, 52, RUE DE CAROUGE, 1205 – GENÈVE

8h45-9h00 ACCUEIL

9h00-11h30 PLÉNIÈRE

Modératrice : Madame Lorraine FILION, co-présidente de l'AIFI

« COMMENT METTRE EN ŒUVRE L'INTERDISCIPLINARITÉ ? »

Table ronde avec la participation des intervenants en ateliers.

Des questions seront posées aux intervenants :

1) « *Quelles sont les difficultés que vous avez personnellement rencontrées et vécues lorsque vous avez été amené à collaborer avec d'autres intervenants professionnels dans des situations familiales gravement conflictuelles ? Pouvez - vous à ce propos nous faire éventuellement part d'une situation qui vous a paru particulièrement problématique ?* »

2) « *Pouvez-vous nous parler d'une situation que les intervenants ont pu, avec les parents, heureusement contribuer à dénouer ?* »

3) « *Quelles propositions concrètes formuleriez-vous pour une meilleure collaboration entre différents professionnels dans le respect de l'histoire de chaque famille ?* »

11h30-12h00 RÉFLEXIONS CONCLUSIVES

Monsieur Jean-Louis RENCHON, co-président de l'AIFI

12h00 Fin du colloque

INFORMATIONS PRATIQUES

Renseignements sur le colloque et la formation :

Consultez le site web de l'AIFI : www.aifi.info

Adresse du colloque et de la formation (pré-colloque) :

**Salle communale de Plainpalais
52 rue de Carouge 1205, Genève**

Transport

Arrêt des Transports Publics Genevois « Pont d'Arve », pour tram n°12 & n°18, bus n°1.

Hébergement

IBIS STYLES GENÈVE CAROUGE *, SITUÉ ROUTE DE ST JULIEN 3, 1227 CAROUGE**

Cet hôtel propose une trentaine de chambres à un tarif dynamique offrant 15% de réduction sur le tarif public flexible en vigueur au moment de la réservation. Cela avantagera les personnes réservant en avance

Vous trouverez ci-joint le formulaire block-booking à remplir et renvoyer à l'adresse email principale de l'hôtel H6863@accor.com

Lorsque vous recevrez la confirmation de l'hôtel, votre réservation sera confirmée.

Personne de contact : Monsieur François Virgillito, Front Office Manager, h6863-bo@accor.com

STARLING HÔTEL RÉSIDENCE GENÈVE *, SITUÉ ROUTE DES ACACIAS 4, 1227 CAROUGE**

Il propose 20x Studio Classic (20m²) à 130 fr. par nuit, 5x Studio Supérieur (25m²) à 160 fr. par nuit et 5x Grand Studio (32 m²) à 210 fr. par nuit, avec en supplément une taxe de séjour de 3.75 fr. par pers et par nuit et un petit déjeuner proposé à 15 fr. par pers et par jour. Quant aux conditions d'annulation, celle-ci doit être formulée par écrit au moins 14 jours avant la date prévue d'arrivée.

Il incombe aux personnes intéressées de réserver individuellement en envoyant leur demande à contact@shresidence.ch en précisant dans le sujet de leur e-mail "AIFI", afin qu'elles puissent être ajoutées dans le contingent du groupe. Il vous appartient d'envoyer également votre numéro de carte de crédit ainsi que la date d'expiration de celle-ci afin de garantir votre réservation.

Personne de contact : Monsieur Ludovic Hanssens, Assistant de Direction, a.direction@shresidence.ch

NOVOTEL ANNEMASSE CENTRE *, SITUÉ 6 ESPLANADE FRANÇOIS MITERRAND 74100 ANNEMASSE**

Chambre single en semaine (lundi au jeudi inclus) : 119€ TTC petit déjeuner inclus et en chambre classique (grand lit)

Chambre single en weekend (vendredi, samedi et dimanche) : 104€ TTC petit déjeuner inclus en chambre classique

Chambre double en semaine (lundi au jeudi inclus) 131€ TTC petit déjeuner inclus en chambre classique (grand lit séparé ou 2 lits)

Chambre double en weekend (vendredi, samedi et dimanche) 116€ TTC petit déjeuner inclus en chambre classique +10 € en chambre supérieure

Taxe de séjour à 1.50€ par personne par nuit.

La réservation peut se faire uniquement via le lien suivant :

https://all.accor.com/lien_externes.vlt?goto=rech_rese&destination=B442&sourceid=AIFI22&dayIn=08&monthIn=05&yearIn=2022&nightNb=1&preferredCode=AIFI22&merchantid=par-accorFR

Les conditions sont les suivantes :

- Carte de crédit obligatoire pour garantir la réservation
 - Paiement au check out possible
 - Annulation gratuite jusqu'à 48h sans frais via le lien
-

APPART'CITY

GENÈVE GAILLARD

102, RUE DE GENÈVE - 74240 GAILLARD - FRANCE

Appart'hôtel à Gaillard, France à 2 pas de la frontière où passe le tram 12 qui va vers les lieux du colloque :

https://www.appartcity.com/fr/destinations/rhone-alpes/gaillard/geneve-gaillard.html?gclid=EAlaIQobChMI-u-n3Ppr2i9glVFbd3Ch2cZgqXEAAAYASAAEgKcHvD_BwE

Prix des chambres entre 70 et 90€ avec ou sans le petit déjeuner.

INSCRIPTIONS

Merci de remplir le bulletin d'inscription sur le site AIFI www.aifi.info puis d'envoyer votre paiement selon les modalités ci-dessous. Votre inscription sera validée à la réception de votre paiement.

TARIFS

<u>Pour les Européens €/CHF</u>	<u>Pour les Canadiens</u>
<p><u>Paiement effectué avant le 19 avril</u> FORMATION PRÉ-COLLOQUE Journée Membre AIFI 100 €/CHF Non-membre AIFI 150 €/CHF Demi-journée Membre AIFI 60 €/CHF Non-membre AIFI 90 €/CHF</p> <p>COLLOQUE (lunch midi compris) Membre AIFI 130 €/CHF Non-membre AIFI 200 €/CHF</p>	<p><u>Inscription avant le 19 avril</u> FORMATION PRÉ-COLLOQUE Journée Membre AIFI 145 \$ CAD Non-membre AIFI 220 \$ CAD Demi-journée Membre AIFI 85 \$ CAD Non-membre AIFI 130 \$ CAD</p> <p>COLLOQUE (lunch midi compris) Membre AIFI 185 \$ CAD Non-membre AIFI 290 \$ CAD</p>
<p><u>Paiement effectué après le 19 avril</u> FORMATION PRÉ-COLLOQUE Journée Membre AIFI 120 €/CHF Non-membre AIFI 175 €/CHF Demi-journée Membre AIFI 75 €/CHF Non-membre AIFI 105 €/CHF</p> <p>COLLOQUE (lunch midi compris) Membre AIFI 165 €/CHF Non-membre AIFI 235 €/CHF</p>	<p><u>Paiement effectué après le 19 avril</u> FORMATION PRÉ-COLLOQUE Journée Membre AIFI 170 \$ CAD Non-membre AIFI 255 \$ CAD Demi-journée Membre AIFI 105 \$ CAD Non-membre AIFI 155 \$ CAD</p> <p>COLLOQUE (lunch midi compris) Membre AIFI 240 \$ CAD Non-membre AIFI 340 \$ CAD</p>
<p><u>Soirée festive</u> : 75 €/CHF</p>	<p><u>Soirée festive</u> : 105 \$ CAD</p>

MODALITÉS DE PAIEMENT DES FRAIS DE LA FORMATION ET DU COLLOQUE 2019 :

✓ **Européens :**

Par virement bancaire sur le compte :

IBAN : BE17 0017 4823 3121

BIC : GEBABEBB

Nom : AIFI Europe

Adresse : Place Montesquieu, 2 B1348 Louvain-la-Neuve

Hors Union Européenne : frais à charge du donneur d'ordre.

✓ **Canadiens :**

Par virement INTERAC (Courriel : paiement@aifi.info / Question de sécurité : acronyme de l'organisme / Réponse secrète : AIFI)

En cas d'annulation :

- Avant le 11 avril 2022 : remboursement à 100%
- Avant le 22 avril 2022 : remboursement à 50%
- À partir du 22 avril 2022 : pas de remboursement, sauf en cas de force majeure.